

6e année — N° 156 — 13 août 1954

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 4, place Gensoul - LYON

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

AVERTISSEMENTS

VIGNE

MILDIOU : Un dernier traitement, qui sera moins destiné à lutter contre le mildiou peu actif cette année, qu'à assurer un bon aoûtement des bois par la prolongation de la végétation verte, devra être effectué **à réception** de ce *Bulletin*. Nous signalons que les fongicides de synthèse, Captane en particulier, se sont montrés encore supérieurs au cuivre dans cet usage. Toutefois, en raison des accidents de vinification que peut entraîner l'application trop tardive de ces produits, il y aura lieu de ne pas les utiliser moins de 1 mois et demi avant les vendanges.

OIDIUM : La lutte contre l'oïdium, toujours très virulent, devra être poursuivie à l'occasion du traitement de fin de saison.

VERS DE LA GRAPPE : Le vol de la deuxième génération de la cochylis et surtout de l'eudémis s'est prolongé de façon exceptionnelle et tend à rejoindre la troisième génération qui commence à se manifester dans le sud de la circonscription.

Un nouveau traitement devra donc être entrepris dans toute la circonscription **dès réception.** Il pourra éventuellement être combiné avec les traitements ci-dessus.

Nous rappelons à cette occasion que les mélanges, Soufre + Captane et bouillie bourguignonne + Esters phosphoriques sont déconseillés.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES : Cette maladie est maintenant généralisée. Afin de prévenir des attaques tardives quelquefois graves, il conviendra d'appliquer un nouveau traitement **avant le 19 août** dans **toutes les régions.**

CARPOCAPSE : L'activité de la deuxième génération de ce ravageur se poursuit.

Dans ces conditions le traitement devra être renouvelé **avant le 19 août** dans toutes les plantations qui n'ont pas reçu de traitement depuis le 5 août, à l'intérieur des zones suivantes :

Département de l'Ain : au-dessous de 450 m. d'altitude.
» » l'Ardèche : au-dessous de 600 mètres.
» » la Drôme :
— au Sud de la basse Drôme et du Vercors : au-dessous de 600 mètres.
— au Nord de la basse Drôme et du rebord Sud du Vercors : au-dessous de 500 mètres.
» » l'Isère : au-dessous de 500 mètres.
» » la Loire : au-dessous de 450 mètres.
» du Rhône : au-dessous de 500 mètres.
» de la Savoie : au-dessous de 500 mètres.
» » la Haute-Savoie : au-dessous de 400 mètres.

Les zones déjà touchées par le traitement n° 155 devront attendre un avis ultérieur.

Sur **noyer,** du fait de la formation de la coque, les **traitements** contre le carpocapse sont désormais **inutiles.**

TORDEUSE ORIENTALE DU PÊCHER : Le traitement contre le carpocapse garantira également les fruits, notamment les poires contre les pénétrations de la tordeuse orientale, à condition d'utiliser un oléoparathion ou un produit à plus de 15 % de D.D.T., dans les limites permises par la législation, bien entendu.

INFORMATIONS

MOUCHE DES FRUITS : Les températures élevées du début d'août ayant favorisé une extension de cet insecte, il convient de rester vigilant et de suivre les recommandations du *Bulletin* n° 155 dès le premier relèvement de la température.

COURRIER DES ABONNES

A. — D'un abonné de Savoie, en date du 11 juillet :

« Je viens vous demander un renseignement au sujet de l'anthonome du pommier ou « clou de girofle » ; mes arbres avaient un bon nombre de fleurs, mais par suite de ce parasite la plupart des boutons floraux ne se sont pas ouverts ou bien tout déformés ; il m'est resté à peine le quart sur reinette-canada ; sur galantine et reinette grise tout a été détruit, par contre le feuillage est superbe ; j'ai effectué un traitement début mars, bouillie bordelaise et véraline, deux traitements pré-floraux et un à la chute des pétales, ces trois traitements à base de bouillie bordelaise et arséniate de plomb, aux époques indiquées par vos bulletins ».

Réponse : Ce ravageur fait chaque année l'objet de plusieurs rubriques dans ce même *Bulletin*.

Si les dates de vos traitements semblent judicieusement choisies, je dois ajouter que les produits employés ne me paraissent pas appropriés à la lutte contre l'anthonome.

En effet, seuls les produits organiques de synthèse (HCH - SPC - Lindane - TTC - DDT) sont efficaces dans ce cas.

B. — D'un abonné du Rhône, en date du 8 juillet :

« Je viens solliciter un renseignement et un conseil qui me seraient utiles concernant l'emploi d'un désherbant efficace dans une plantation de fraisiers actuellement envahie par une multitude de mauvaises herbes dont je désirerais obtenir la destruction, sans préjudice pour les plants de fraisiers. Cela est-il possible par l'emploi de désherbants se trouvant dans le commerce ? ».

Réponse : Il existe effectivement dans le commerce des désherbants à base d'hormones, qui donnent de bons résultats pour le désherbage des prairies entre la récolte et l'hiver. Leur application entre l'hiver et la floraison et surtout de la floraison à la récolte, peut être préjudiciable aux fraisiers.

Pour le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles,
P. LATARD.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
A. PITHIOUD.

Le Gérant : G. GRISARD.

130.338 - Imp. Réunies de Lyon - 8-54
Dépôt légal n° 1240 ——— 3-54